

Zeitschrift: Bildungsforschung und Bildungspraxis : schweizerische Zeitschrift für Erziehungswissenschaft = Éducation et recherche : revue suisse des sciences de l'éducation = Educazione e ricerca : rivista svizzera di scienze dell'educazione

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Bildungsforschung

Band: 7 (1985)

Heft: 2

Artikel: Le Valais, l'éducation et l'innovation

Autor: Salamin, Jean-Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-786209>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Valais, l'éducation et l'innovation

Jean-Pierre Salamin

Grâce à l'aimable autorisation de l'auteur, Education et Recherche peut publier le texte de la conférence inaugurale du Congrès de la S.S.R.E. à Sierre, en juin 1984. Jean-Pierre Salamin y a réussi à condenser en quelques pages le passé, le présent et l'avenir du canton du Valais et de son école. Ce «portrait» de la région d'accueil du congrès, pays de montagnes par excellence, offre une vue très générale du cadre dans lequel s'insère la thématique de ce numéro spécial.

Préambule

Au moment où s'ouvre le Congrès de la SSRE, ici à Sierre en Valais, permettez-moi de vous entretenir quelques instants de l'évolution économique et scolaire de mon canton. Je me serais bien passé de cette tâche car l'organisation d'un Congrès comme celui-ci, doublé de l'assemblée de la SSSH, n'est pas une petite affaire, surtout dans sa phase finale...

Toutefois M. le professeur F. Oser, notre aimable mais convaincant Président, m'a gentiment obligé de vous adresser la parole en ouverture du Congrès avant sa partie plus scientifique, à savoir le travail des groupes.

L'habitude voulait que l'on entende deux conférences d'ouverture. Cette année, nous avons un peu modifié la formule car des membres de la SSRE souhaitaient mieux connaître les activités des divers groupes de travail et avoir un échange d'informations à leur propos. Comme nous ne siégeons pas dans un canton universitaire ou à vocation semblable, cela nous a été très facile de tenter l'expérience de laisser de côté, pour une fois, les grands discours car chez nous, peu de gens se pressent encore pour ce genre d'art dans le domaine scientifique... je n'en dirais pas autant s'il s'agissait de discours politique.

Quant à la forme des prochains Congrès elle dépendra de vos réactions, de vos suggestions qui, espérons-le, seront fort nombreuses: le Conseil de la SSRE vous en sera très reconnaissant.

Permettez-moi maintenant, en quelques minutes, de vous faire peut-être mieux comprendre le pays dans lequel vous vivrez quelques heures et d'arriver à vous faire sentir ou approcher l'état d'esprit ou l'âme qui anime les gens de la République et canton du Valais. Pour ceux qui ne le sauraient pas encore, je rappelle que la Suisse, en tant que telle, n'existe pas, mais qu'elle vit au travers de ses 26 Etats qui plus ou moins volontairement ont accepté de vivre en Confédération de 1291 à nos jours. Le Valais n'est Suisse que depuis 1815 et encore contre son gré. C'est un canton un peu isolé qui a toujours vécu libre et indépendant, à part deux années à l'époque Napoléonienne, et il apparaît d'autant plus personnalisé (individualisé) par sa propre configuration géographique.

Introduction

Le hasard fait bien les choses... En choisissant comme thème général de son assemblée «La Science défiée par l'irrationalisme» (dont nous pouvons en apprécier une facette dans la table ronde de la SSRE «L'Ecole à plusieurs degrés»), la SSSH avait besoin d'un cadre naturel tel que celui offert par la région de Sierre et du Valais tout entier.

En effet, quoi de plus irrationnel que ce canton où chaque coin de terre est arraché à la montagne, où chaque élément naturel est dompté et maîtrisé, où chaque problème humain déchaîne la logique des passions... Cette irrationalité garantit la vie valaisanne, fait le charme de son existence et donne une couleur particulière au caractère des Valaisans qui, solidement enracinés dans leur terre, participent à la vie de la Confédération Helvétique, en sauvegardant farouchement leur identité cantonale.

Le pays d'autrefois

Si nous parcourons un peu l'histoire de son cheminement, le Valais est l'exemple d'un changement extraordinaire effectué en un laps de temps très court, alors qu'il a fallu plus d'un siècle à d'autres régions de la Suisse pour procéder à la même mutation.

Au début du XIX^e siècle, un voyageur français disait que «l'existence du peuple valaisan se partage entre la vie agricole et la vie pastorale... On ne fabrique, on ne manufacture rien dans le Valais»...

A la même époque, l'historien Bertrand écrivait que «le canton se drapait dans son isolement comme un sénateur romain dans sa toge. Avec ses vaches, ses moutons, ses champs, ses forêts, ses prés, le Valaisan se suffit à lui-même et n'a besoin de personne». En 1812, un autre historien décrivant le Valais de Napoléon affirmait que «les 3/4 au moins de la population vivait sur les montagnes où tout est en mouvement tandis que la plaine paraît presque déserte».

Ces citations montrent que le Valais est replié sur lui-même, dans un système économique quasi fermé, basé essentiellement sur le travail de la terre; chaque ménage produisant l'indispensable pour l'alimentation, l'habillement et le logement. Les activités non agricoles se limitent à l'administration et à l'artisanat domestique (tannerie, cordonnerie, charpenterie, chaudronnerie). L'industrie est inexistante, excepté l'exploitation de quelques mines (cuivre, charbon... le Valais est riche en mines pauvres).

Ce régime d'autarcie va durer jusqu'au début du XX^e siècle et dans certains endroits jusqu'à la deuxième guerre mondiale.

Pour expliquer le retard du Valais par rapport à d'autres régions helvétiques qui ont réalisé leur révolution industrielle aux environs de 1850, il faut retenir les faits majeurs suivants:

La prédominance de l'agriculture

En 1890, environ le 80 % de la population vit de l'agriculture, le reste de l'artisanat (10-12 %) et de ses services.

Cette agriculture est omniprésente car de l'artisan à l'avocat ou au banquier en passant par le curé et le régent, il est normal, puisque tous sont issus de milieux paysans, de garder son héritage foncier et de la faire fructifier.

Dans les quatre ou cinq centres que l'on dénomme villes, les vaches vont s'abreuver aux fontaines publiques (j'en ai encore un souvenir bien vivant, ici, à Sierre, au temps où j'allais à l'école primaire).

Une économie de subsistance

«Chaque village forme une entité économique comportant les fonctions principales, indispensables à la communauté paysanne: le moulin, le foulon, le four banal, la scierie, les industries primaires de la construction et de l'habillement».

Les habitants enfermés dans leurs montagnes ont pris l'habitude de ne compter que sur eux-mêmes et ils tirent de la terre tout ce qui est nécessaire pour se nourrir, se loger, se vêtir. Selon les besoins, ils deviennent paysans, charpentiers, tailleurs, etc...

L'isolement du pays

La position géographique du pays et sa topographie accidentée n'arrangent en rien les choses.

Emmuré entre les hautes barrières du Sud et du Nord (Alpes valaisannes et bernoises), pourvu d'un seul passage permanent à l'Ouest, le pays, au surplus, se divise à l'intérieur en de nombreux compartiments quasi hermétiques. La plaine du Rhône qui n'est qu'un vaste marécage ne facilite pas les communications.

Les échanges ne sont que sporadiques entre les habitants des vallées latérales et entre les montagnards et les habitants de la plaine, leur langage - le patois - leurs coutumes, leurs traditions et leur habillement se différencient d'une localité à une autre.

Le sous-développement économique pour les Valaisans de l'époque, se constate dans l'état de dénuement pour une grande partie de la population qui, si elle ne vit pas avec la faim, vit avec la hantise de manquer de pain. Ceux qui aujourd'hui sont à l'âge de la retraite ont connu ce Valais à la limite de la misère.

Les facteurs du progrès

A l'écart des grands centres, excentrique par rapport au reste de la Suisse, le Valais a accumulé au seuil de notre siècle, un retard important qu'il va combler lors de deux phases de rattrapage, l'une avant la première guerre mondiale (1895-1914), l'autre après la deuxième guerre mondiale et jusqu'à nos jours.

La mise en valeur des ressources du pays

Heureusement, en effet, les choses ont bien changé. Le début de la révolution économique sociale est en général située à l'époque de l'arrivée du chemin de fer à Sion en 1860 et à Sierre en 1868. En 1905, le train passe le Simplon. De grands travaux d'assainissement de la plaine sont entrepris dans ces moments-là, le fleuve est endigué, de bonnes terres sont gagnées sur les marécages et la plaine.

L'élan principal du développement sera donné par l'exploitation de l'énergie hydro-électrique. Ce sera la chance du Valais. Pays agricole par excellence, mais riche en houille blanche, le Valais intéresse subitement les industriels. Lonza installe une fabrique de carbure à Gampel en 1897, Ciba produit de l'indigo à Monthey en 1904 et en 1905 l'Alusuisse (industrie de l'aluminium) s'installe à Chippis.

Le Valais apparaît comme une sorte «d'Eldorado». La plus grande partie du rattrapage du retard du Valais a pu se faire grâce à un «Capital nature» encore en partie inexploité ou pas complètement exploité:

- l'endiguement du Rhône et les travaux d'assainissement de la plaine ont permis une extension des surfaces cultivables;

- cela a augmenté le potentiel agricole du Valais et permis le développement de cultures destinées à la commercialisation, ce qui a contribué à faire, pour la première fois, circuler de l'argent dans le canton;
- l'eau, longtemps considérée comme une plaie pour le pays, devient une richesse inespérée. L'électricité d'alors, comme elle n'était pas transportable sur de longue distance, a obligé les usines électro-chimiques et électro-métallurgiques à venir s'installer sur les lieux-mêmes de la production;
- les beautés de notre paysage, le climat du pays chanté par les plus grands poètes du moment (Goethe, Rilke), autres éléments naturels, longtemps ignorés, deviennent «Or blanc» avec le développement du tourisme.

L'économie du marché

«Du temps de l'autonomie quasi totale, le chef de famille est un petit entrepreneur qui organise son train de vie de manière à pourvoir, par le fruit de ses activités, à la nourriture, à l'habillement, au logement des gens et des bêtes».

Ces choses changent lorsque le Valaisan a pu échanger le surplus de la production de ses vignes et arbres fruitiers contre de la monnaie.

Le Valais a entrepris son essor économique lorsque:

- au lieu de vivre replié sur lui-même, il s'est ouvert à l'extérieur
- au lieu de pourvoir à ses propres besoins, il a pratiqué la division du travail
- au lieu de vivre d'une économie fermée, il recourt à un système basé sur la spécialisation et les échanges.

Aujourd'hui nous constatons que des piliers importants de notre économie vivent des échanges avec l'extérieur dont voici quelques cas en exemple:

- les 2/3 de notre production vinicole sont écoulés hors de nos frontières (1^{er} canton)
- le 1/3 de la production fruitière et maraîchère du pays vient du Valais
- le nombre de nuitées hôtelières met le canton au 2^e rang des cantons suisses
- une résidence secondaire sur quatre se trouve sur notre sol
- le canton est le plus gros producteur d'énergie renouvelable du pays.

Un franc sur deux de notre produit cantonal est actuellement «gagné» directement hors de nos frontières cantonales.

Les raisons du développement

L'aspect humain est un des principaux facteurs du progrès qu'il ne faut pas négliger.

Les Valaisans ont trop longtemps connu la pénurie, la disette, pour rester insensibles aux nouvelles possibilités que leur offrait le développement économique. D'autant plus que le dynamisme, le «battant» des gens de ce pays, le goût d'entreprise, donnait des ailes à leurs activités.

Si cet état d'esprit a pu conduire à des excès, à des «horreurs» pour certains, notamment dans l'aménagement du territoire, l'ensemble de l'oeuvre est belle car le Valaisan n'a pas perdu le sens de la mesure, de la sobriété, en bref le bon sens du paysan.

L'éducation et l'instruction ont également joué un rôle important dans le développement du canton. En effet, si elle n'a pas une action directe, la formation dispensée par l'école a tout de même sous-tendu l'activité de tout individu.

Aperçu historique de l'évolution scolaire

Un bref survol de notre histoire scolaire peut permettre de mieux comprendre l'enracinement de certaines options (encore actuelles), leur quasi pérénnité sur le plan cantonal et un esprit de continuité qui a présidé à toutes les réformes scolaires valaisannes, y compris la dernière, pourtant rejetée par le peuple en décembre 1983.

Depuis 1829, date du premier texte officiel (15 décembre 1828) de législation scolaire, à peu près tous les 20-25 ans, le Valais a adapté son école aux besoins du moment.

En 1828, le texte du décret établissait les écoles élémentaires qui enseignaient l'instruction religieuse, l'étude des langues usuelles (comprenant la lecture et l'écriture, l'orthographe), les premiers principes pour l'usage des langues, les quatre premières règles de l'arithmétique, les fractions et la règle de trois.

Chaque paroisse devait posséder une école et les communes pouvaient déborder le programme officiel. Cela revient à dire que ces classes de paroisse devaient être fort nombreuses et les gens, ou bien venaient de loin pour les fréquenter ou ne venaient pas du tout (le Val d'Anniviers ne formait qu'une paroisse alors qu'aujourd'hui il y en a cinq).

Très vite, le Valais avait senti la nécessité de former des régents puisque déjà à cette époque deux instituts de langue allemande et de langue française étaient ouverts pour la formation des jeunes gens et deux autres instituts (allemand et français) pour les jeunes filles.

En 1844, une loi scolaire se substitua au décret de 1828 et interpréta un article de notre Constitution cantonale qui disait que «l'enseignement public sera

approprié aux besoins du peuple». Tout citoyen est **obligé** de procurer l'instruction à ses enfants mais il était libre de le faire par tout autre moyen que par l'école publique. Suivant les ressources et les besoins des localités chaque commune possédait une ou plusieurs écoles.

En 1849, la nouvelle loi décrète que l'école primaire est obligatoire: elle donne, pour la première fois, l'enseignement de la géographie, de l'histoire naturelle et du chant. La loi définit aussi la structure de l'école primaire comprenant des classes élémentaires et supérieures. L'école normale est maintenue dans les deux langues et les collèges font leur première apparition légale à Brigue, à St-Maurice, collèges préparant aux études supérieures du lycée (latin, grec, belles-lettres, algèbre et géométrie), lycée cantonal qui se trouve à Sion (littérature ancienne, philosophie, physique, chimie, mathématiques supérieures).

En 1873, nouvelle loi scolaire. Cette loi introduit les écoles moyennes, ancêtres de nos écoles secondaires du premier degré qui ont le droit et non l'obligation d'exister au niveau communal pour autant qu'elles comprennent deux années de programmes et neuf mois de cours par année (les autres n'ont que 6 mois de cours): les branches suivantes sont enseignées dans cette école: instruction religieuse, langue maternelle, langue II, arithmétique, géographie, comptabilité, histoire, notions d'agriculture et instruction civique. Un collège industriel naît à Sion à côté des collèges classiques de Brigue et St-Maurice et du lycée de Sion. (Ces collèges comprennent 6 années d'études et le lycée au moins deux).

Le collège industriel est destiné aux jeunes qui désirent se vouer au commerce, à l'industrie et aux arts ainsi qu'à l'école polytechnique fédérale. Les collèges classiques préparent aux études littéraires et classiques du lycée les jeunes gens (pas encore les filles) qui se destinent aux carrières libérales.

Donc, on peut aussi constater ici une rupture avec l'ancien régime uniquement consacré à l'enseignement élémentaire et une ouverture nette vers le développement du canton: commerce, industrie. Sans vouloir essayer de déterminer si c'est la poule qui a fait le premier oeuf ou l'oeuf, la poule, nous pensons que l'école et le développement économique se sont mutuellement influencés avec cependant une légère avance de l'école (industrielle) sur le développement économique du canton.

La loi de 1907 introduit le principe de l'obligation pour les communes d'ouvrir des écoles enfantines à la demande des parents. La scolarité obligatoire va de 7 à 15 ans et la durée de l'année scolaire est de six à dix mois selon des arrêtés du Conseil d'Etat. Un examen d'émancipation est organisé ainsi que des visites sanitaires. Pour la première fois aussi des dispositions sont prises en faveur des enfants handicapés, et pour les enfants qui ne poursuivent pas de formation au-delà de la scolarité obligatoire. Ces derniers doivent suivre des sortes de «cours

de répétition annuelle» jusqu'à l'âge de 19 ans, comprenant au maximum 120 heures de leçons et portant sur les branches enseignées à l'école primaire, ainsi que des cours d'agriculture (taille, culture...)

En 1910, une loi nouvelle s'occupait de l'enseignement secondaire. Au niveau I, les écoles moyennes apparaissaient comme des écoles primaires supérieures, développant durant 2 à 3 ans l'instruction reçue à l'école primaire et l'école industrielle poursuivait un double but: procurer durant 2-3 ans aux futurs industriels et commerçants les premières connaissances nécessaires à leur profession et préparer ensuite les élèves à l'école industrielle supérieure qui, durant un cycle de 3 ans également, formait les élèves en vue de l'école polytechnique fédérale ou de l'acquisition d'un diplôme de commerce.

Le législateur de l'époque entendait multiplier les écoles industrielles inférieures et se préoccupait de leur installation dans des localités non favorisées par la présence d'un établissement cantonal.

En 1946, la nouvelle loi maintient les structures existantes et se préoccupe de la formation des filles en donnant un statut légal à l'enseignement ménager rendu obligatoire pour les jeunes filles de 14 à 15 ans. C'est à la même époque qu'est prévue la création d'un office de l'enseignement dont la tâche principale est de tenir le personnel enseignant au courant des nouvelles techniques et méthodes d'enseignement.

Les bases de notre législation actuelle ont été jetées en 1962 dans un texte de loi rédigé à une époque où l'on parlait de démocratisation des études conçue comme un principe facilitant l'accès à une formation pour des étudiants ou apprentis désavantagés par leur situation économique. Cette loi normalisait la durée de la scolarité primaire (9 mois d'école), assimilait aux classes primaires les classes de développement (enseignement spécial), généralisait l'équipement du canton dans le domaine des écoles secondaires du 1^{er} degré et assurait à tout garçon et à toute jeune fille du canton la possibilité d'approfondir durant un cycle variable la formation reçue au cours de l'école primaire.

La loi de 1962 a été modifiée en 1971 au niveau des structures scolaires depuis la 5^e et 6^e année primaire, en instituant le cycle d'orientation mettant pour la fin de la scolarité obligatoire et durant 2 à 3 ans, sous un même toit, les enfants se préparant à des apprentissages ou à des études. C'est ainsi que sont nées la division A (ou Sekundarschule) et la division B (ou Realschule). Une série d'écoles secondaires intermédiaires (culture générale, préprofessionnelles) ont vu le jour à la même époque et les divers types de maturité ont été introduits progressivement et reconnus sur le plan fédéral: tout cela pour permettre aux Valaisans de trouver la voie de formation convenant le mieux à leur goût et à leurs aptitudes individuelles.

Avec la même ténacité, le même courage mis à la transformation du pays, les Valaisans ont créé leur école et ils l'ont continuellement adaptée. L'école valaisanne ne sera jamais (du moins je l'espère) une école de laxisme, une école du plaisir d'apprendre pour le seul plaisir (n'en déplaît à certains prophètes), mais une école permettant le développement de chaque Valaisan en lui assurant de remplir ses responsabilités dans la société en général et valaisanne en particulier. Car, plus en Valais qu'ailleurs, nous devons appliquer la maxime: *Primum vivere, deinde Philosophare...*

Canton non universitaire, nous devons sauvegarder les débouchés universitaires, canton de petites et moyennes entreprises, nous devons sauvegarder un haut niveau de compétences techniques et professionnelles.

L'effort constant du canton est fait dans la qualité de son enseignement à tous les niveaux, ainsi

- L'école enfantine (créée en 1907) accueille le 99 % des enfants au moins une année.
- L'école primaire a constamment diminué le nombre d'élèves par classe: (1982-1983, 19,7 élèves en moyenne, moins de 18 en 1984). Cela est dû en grande partie au fait que le canton désire maintenir, dans chaque commune, au moins une classe primaire (classe à plusieurs degrés).
- L'école secondaire du 1^{er} degré est sortie de la plaine du Rhône pour s'installer dans les vallées latérales. Un cycle d'orientation se trouve à moins d'une demi-heure de route pour chaque élève: 40 bâtiments scolaires répartis, sur tout le territoire. En 3-4 ans (72-75), plus de 20 centres ont été créés par les communautés locales pour ne plus déraciner les enfants de leur milieu naturel. Ces écoles jouant de plus le rôle de centres d'animation régionale.
- Le choix professionnel, à la fin du CO, est facilité par une expérience unique en son genre en Suisse ou du moins en Suisse romande. Lors de la création du cycle d'orientation, des cours de préparation aux choix professionnels ont été officiellement introduits à la grille-horaire des classes (3 heures par mois).

C'est ainsi que les titulaires de classes, aux trois niveaux du CO, ont été chargés de ces cours dont les programmes ont été créés et édités par l'Office d'orientation. Les conseillers d'orientation assurent, par ailleurs, la formation des maîtres chargés de cette information scolaire et professionnelle. Le service de l'orientation est présent dans chaque école du 1^{er} et du 2^e degré sous forme de permanence régulière: l'orientation et l'information constituent donc une fonction assumée en collaboration par l'école et les services officiels. C'est l'expérience d'une orientation réellement éducative et continue.

La formation professionnelle a bénéficié des plus gros investissements au moment du «boum économique» du canton. Réparties entre Brigue, Viège, Sion, Martigny, les écoles de formation professionnelle accueillent pratiquement la totalité des élèves qui ne poursuivent pas des études (50-60 %). Nous avons la chance que les élèves veulent systématiquement se former. Le niveau d'apprentissage est élevé, il permet de suivre facilement l'évolution de la technologie; ceci est grandement facilité par les exigences des programmes des écoles précédentes.

Les élèves en difficulté ou les élèves de langue étrangère disposent de structures adéquates et nous pouvons dire que notre service médico-pédagogique est très connu en Suisse, voire en Europe, parce qu'il a été l'un des premiers du genre grâce au Dr. Repond, ancien directeur de l'hôpital psychiatrique de Monthey, homme continuellement préoccupé par le souci des déshérités de ce canton. Il devait y en avoir beaucoup puisqu'au début de ce siècle le Larousse parlant du Valais disait «pays de crétins».

Le désir aussi de se former aux études universitaires est élevé car nous sommes dans le peloton de tête du nombre d'étudiants par habitant dans les universités du pays.

Enfin et puisque je suis ici aujourd'hui pourquoi ne pas citer la création de la fonction que j'occupe au DIP, conseiller pédagogique, poste créé en 1971 et depuis quelques années, 3-4 ans, désigné comme: Centre valaisan de recherches pédagogiques (CRPVal).

L'avenir

Dans tous les domaines le Valais a pris conscience que la croissance quantitative connaît des limites: agriculture, tourisme, constructions.

Après un développement axé principalement sur les besoins d'exister, le Valais se trouve contraint de faire de nouveaux choix, de changer d'orientation. Les concepts de «consolidation», de «diversification» et d'«amélioration de la qualité de vie» prennent déjà le pas sur ceux «d'expansion», de «commercialisation», de «rationalisation».

Donc, au lieu de continuer à développer en «largeur», il faudra davantage développer en «profondeur», ou en d'autres termes miser sur la chaleur de la réception, la qualité des produits et des services offerts. Cela signifie naturellement sauvegarder un environnement non seulement viable mais agréable sans stopper toute poursuite d'évolution. C'est aux Valaisans et non à l'extérieur du canton qu'il faut laisser l'initiative de la protection des patrimoines naturels;

autrement, l'aspect écologique primerait sur le niveau et la qualité de vie de la population indigène: le Valais deviendrait peu à peu la réserve naturelle que d'aucun souhaite.

Cela signifie aussi mieux contrôler le rythme de croissance, donc mieux planifier dans le temps; il faut ne pas vouloir tout réaliser en une seule génération mais avancer progressivement d'une manière constante.

Cela signifie encore diversifier les secteurs d'activité et ne pas tendre à un développement d'un seul secteur: le tourisme actuellement occupe déjà 1 Valaisan sur 3. La monostructure conduit tôt ou tard à des difficultés économiques. Enfin cela signifie aussi sortir de son isolement géographique et culturel.

De cette perspective de l'évolution, nous devons retenir, pour l'éducation et la formation de notre jeunesse les tendances suivantes:

- progrès techniques et économiques dans tous les domaines
- modification dans l'organisation de la société post-industrielle: priorité aux aspects qualitatifs
- remise en question croissante des valeurs fondamentales, par effritement de conscience sociale en raison de la diminution de l'esprit communautaire, entraînant l'affaiblissement et le démantèlement de la famille dont les tâches doivent être maintenues, voire renforcées
- importance des loisirs, influence des médias, danger accru de la dépendance des drogues et autres stupéfiants (alcool)
- manque de compréhension pour les problèmes de l'économie, risque de déséquilibre du marché du travail provenant d'un manque de cadres et de personnel qualifié dans certains secteurs (tourisme par exemple)
- nécessité de renforcer le perfectionnement professionnel, la formation de cadres et le développement des possibilités de reconversion personnelle
- nécessité de créer de nouveaux emplois pour les jeunes entrant dans la vie active et autant que faire se peut, ces jeunes devraient pouvoir trouver du travail dans leur région.

Dans cet avenir, le Valais s'est déjà engagé résolument et en ce moment nous y sommes aussi puisque nous sommes réunis dans le Centre valaisan de formation touristique qui vit sa première année d'existence. Ce Centre poursuit les objectifs suivants:

1. intéresser les jeunes aux diverses branches du tourisme
2. revaloriser les professions touristiques
3. améliorer la qualité de la formation dans le domaine touristique
4. accroître la capacité compétitive du tourisme valaisan.

Le Centre offre trois types de formation:

- formation à plein temps, avec stage pratique
- formation en emploi
- perfectionnement à la carte.

Centre unique en Suisse, l'école est reconnue par l'OFIAMT.

Dans un avenir plus ou moins proche, la nouvelle loi scolaire traitera à nouveau de la formation des enseignants et de l'Institut pédagogique chargé de la formation de base et continue de tous les enseignants, de la formation des adultes, et contenant en son sein le Centre de recherche, de documentation et d'information pédagogiques.

Tout existe à l'heure actuelle dans des structures isolées, diffuses ou trop centrées sur l'enseignement primaire. Il s'agit donc de créer une unité d'action pédagogique au niveau de chacune des parties linguistiques du canton. A plus ou moins longue échéance il n'est pas du tout utopique de penser que le Valais verra, au travers de son Institut pédagogique, le premier pas vers la création d'un établissement universitaire.

Il s'agira de poursuivre l'effort de décentralisation des écoles secondaires en renforçant le rôle d'orientation et d'animation de nos cycles d'orientation et en créant de nouvelles unités d'études longues préparant aux Hautes Ecoles: il est d'ailleurs fortement question d'implanter un Collège du 2^e degré ici, à Sierre. (Un projet existe).

Enfin, il faudra intensifier l'effort consenti jusqu'à présent dans la formation professionnelle en développant l'Ecole professionnelle supérieure qui existe déjà dans certaines professions (2 jours de formation en école) et en créant l'étage de plus: l'école technique supérieure (ETS).

Le pas vers la création d'une école d'ingénieurs n'est plus bien grand à faire puisque cette création est souhaitée par certains membres du Grand Conseil et pas n'importe quel technicum mais un technicum d'informatique.

Conclusion

J'ose espérer n'avoir pas trop abusé de votre attention. Mais je tenais à vous faire connaître les préoccupations de la région que vous avez choisie pour tenir le Congrès de la SSRE; cela ne peut que faciliter les contacts avec le pays et éviter la propagation d'idées préconçues trop souvent légendaires.

Qui d'autre, chers collègues, plus que celui qui y est né, aimerait éviter que les paysages qui l'entourent ne soient modifiés. Mais, entre garder son pays intact et devoir vivre ailleurs, le choix est rapidement fait. Le Valaisan est actuellement pleinement conscient que son biotope constitue son unique richesse et que sa dégradation profonde entraînerait sa perte.

Il n'y a pas chez nous une envie de développement à outrance, mais bien la réalité d'une population qui est prête à tout faire pour continuer à vivre normalement en Valais, non ailleurs, et adapter pour cela continuellement son mode d'existence et d'éducation.

REMARQUE

- (1) Exposé présenté au Congrès de la Société Suisse de Recherches en Education (SSRE) le 2 juin 1984 à Sierre

ZUSAMMENFASSUNG

Dank der liebenswürdigen Erlaubnis des Autors kann «Bildungsforschung und Bildungspraxis» den Text des Einleitungsreferates zum Kongress der SGBF in Sierre, welcher im Juni 1984 stattgefunden hat herausgeben, Jean-Pierre Salamin gelang es darin, die Vergangenheit, gegenwart und zukunft des Kanton Wallis und seiner Schule auf ein paar Seiten zusammenzufassen. Dieses Portrait der gastgebenden Region des Kongresses, ein ausgesprochenes Berggebiet, gibt einen Überblick zum Rahmenthema dieser Nummer.

SUMMARY

Thanks to the kind permission of the author, «Education and Research» can publish the text of the inaugural conference of the SSRE Congress which took place in Sierre (Switzerland) in June 1984. Jean-Pierre Salamin managed to condense in a few pages the past, the present and the future of the Canton of Valais/Wallis and its school. This «portrait» of the region of welcome of the congress, a land of mountains par excellence, offers a very general view of the context into which the thematic of this special issue is fitted.